



LøÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE LøENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE D'APPLICATION LAZARE-CARNOT

Tél.: 01 42 42 83 33 Fax: 01 47 82 19 54

Mél.: 0920245s@ac-versailles.fr Site: http://www.ec-carnot-colombes.acversailles.fr/ Compte rendu conseil d'école du 19 février 2013

Ordre du jour

- La réforme des rythmes scolaires
- Les projets Les bilans périodiques trimestriels
- La liaison CM2/6e
- Travaux et interventions techniques

Étaient présent(e)s

PARENTS ELUS:		ENSEIGNANTS:	
BERTHOD Sabine	FCPE	GUIRAUDIE Michel	Directeur
BRAJEUX Béatrice	FCPE	DANSET-HUOT Anne	CPA
CALSAT Patricia	FCPE	NGASSAM-MBANDOU Hélène	CPB
CORNUBERT Claire	FCPE	BEZIER Bruno	CPC
GALLAIS Eva	FCPE	DUFRENNE Carine	CPD
GRIMOIR Jeanne	FCPE	PORTIER Fanny	CE1A
JOUANNEAU Sylvie	FCPE	WACLAWSKI Pauline	CE1B
LEBOEUF Stéphanie	FCPE	DE LA RONDE Chantal	CE2A
LEVY Sylvia	FCPE	HUIN Lucie	CE2B
RAKOTO Nadia	FCPE	MARC Serge	CE2C
REBELLAC Ariane	FCPE	DOGNON Aurélie	CM1A
MARIE-CARDINE Cécile	PEEP	MESLI Patricia	CM1B
BONVOISIN Delphine	PEEP	MARIE Christine	CM1C
DIANDA Christine	PEEP	BRODIN Sophie	CM2A
GOBEAUX Camille	PEEP	AKAKPO Florence	CM2C
PANCRAZI Marie-Christine	PEEP	DUJARDIN Marie-Laure	CM2D
YVON Catherine	PEEP		

CONSEILLERE MUNICIPALE:

LE GUENNEC-SARRE Vivianne

RESPONSABLE ACCUEIL LOISIRS

MEGHERBI Mohamed

DELEGUEE DEPARTEMENTALE EDUCATION NATIONALE:

MONTETAGAUD Hélène

La soirée « Carnot de nuit » vendredi 1er février a connu un grand succès de participation.

La réussite de cette manifestation repose sur l'implication de nombreux parents.

Le conseil remercie également l'équipe d'animation pour son investissement et la qualité des animations proposées.

LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La réforme portant sur les rythmes scolaires à l'école à mettre en œuvre par les communes s'inscrit dans le cadre plus général de la « loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école » qui devrait comporter d'autres réformes concernant la formation des maîtres, le recrutement, les programmes...

Les écoliers ont en France aujourd'hui le nombre de jours d'école le plus faible des pays de l'OCDE et des journées plus longues que la plupart des élèves d'autres pays. La finalité de cette réforme vise à alléger la journée scolaire et à mieux répartir les heures de classes sur la semaine pour améliorer les conditions d'apprentissages.

Un cadre national en fixe les grandes lignes :

- Répartition des 24 heures d'enseignement sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin (Depuis 2008, les 24 heures d'enseignement hebdomadaires sont réparties sur 4 jours à raison de 6 heures par jour)
- Un temps d'enseignement de 5 heures 30 maximum, avec des demi-journées ne pouvant excéder 3 heures 30.
- Une pause méridienne de 1 heure 30 minimum. (C'est déjà le cas à Colombes)

Des dérogations possibles peuvent porter sur la place de la demi-journée d'enseignement le samedi matin au lieu du mercredi ; voire également, dans certains cas particuliers, l'augmentation de la durée de la journée.

Cette réforme doit entrer en vigueur à la rentrée 2013 mais avec la possibilité d'un report à la rentrée 2014.

C'est cette option qui a été retenue par le Maire de Colombes et qui devrait être officialisée au cours du prochain conseil municipal. Ce délai supplémentaire doit notamment permettre à la municipalité de mettre en place une procédure de concertation avec les nombreux partenaires potentiellement concernés : parents d'élèves, enseignants, animateurs, agents d'entretien, ASVP, MJC, associations culturelles et sportives...

Les conseils d'école qui réunissent dans chaque école les enseignants, les représentants des parents d'élèves et un représentant de la municipalité ont vocation à intervenir dans ce débat et ont la possibilité de présenter des projets d'organisation scolaire tenant compte des spécificités de l'école et des contraintes locales. En raison du report de la mise en œuvre de la réforme, un projet n'a pas à être finalisé dans l'urgence. Cependant, le conseil d'école du 19.02.2013 a été l'occasion d'ouvrir le débat et de poser quelques jalons.

L'allégement de la journée de classe sera en moyenne de 45 minutes.

Cet allégement conduira à une augmentation équivalente des temps périscolaires qui peut se traduire par :

- Un allongement de la pause méridienne
- Une sortie de classe plus précoce l'après-midi (avec allongement donc du temps d'accueil du soir)
- Une combinaison des deux points précédents.

La spécificité de l'école Lazare-Carnot est de scolariser près de 470 élèves et d'accueillir un nombre très importants d'enfants sur les temps périscolaires : 400 enfants fréquentent la restauration et près de 200 enfants sont présents à l'accueil du soir jusqu'à 17h30 ou 18h30.

La pause méridienne

Un allongement de la pause méridienne n'est pas souhaitable en l'état. Il serait alors indispensable d'introduire sur cette pause de nouvelles activités et par conséquent d'augmenter le nombre d'animateurs ou d'intervenants spécialisés.

Les horaires d'entrées et de sorties

Ils doivent rester uniformes sur l'ensemble de la commune. Mais les horaires scolaires actuels peuvent éventuellement être modifiés : 8h30 au lieu de 9h le matin, sortie 16h ou 16h30 par exemple. Ces modifications auraient alors très certainement un impact sur les horaires et/ou les durées des accueils du matin et du soir, avant et après les temps de classe.

Mercredi ou samedi

La réforme prévoit un nouveau temps de classe le mercredi matin, mais offre également la possibilité, par dérogation, que ce temps de classe soit organisé le samedi matin au lieu du mercredi matin.

Nombre d'enseignants ont déjà exercés le samedi matin et insistent pour que cette hypothèse ne soit pas abandonnée. Ce jour de classe permet notamment de clôturer sereinement la semaine de travail et facilite les rencontres avec les familles. Par ailleurs, la coupure du mercredi permet de marquer une pause dans la gestion de la classe, de corriger les travaux des élèves, de préparer plus sereinement la classe pour les jours suivants. Des enseignants soulignent également qu'il est plus difficile de mettre en activité les élèves après 2 jours de coupure.

D'autres arguments plaident en faveur du mercredi travaillé en raison de l'organisation des familles et des vies professionnelles : importance de la coupure du week-end et nécessité pour de nombreux enfants de se lever les mercredis quel que soit l'emploi du temps retenu.

Budgétairement, l'ouverture des écoles le samedi matin aurait un coût supplémentaire pour la municipalité : chauffage, agents d'entretien...

Concernant le centre de loisirs, un temps de classe le mercredi matin impliquera une profonde réorganisation des activités et du projet pédagogique établi actuellement sur la journée, avec éventuellement une fréquentation accrue l'après-midi.

LA LIAISON CM2-6E

L'articulation entre l'école et le collège constitue un des volets de la « loi d'orientation » est appelée à se renforcer dans les années à venir avec la mise en place d'un conseil commun entre l'école et le collège.

Dans l'attente de la mise en place de ce nouveau dispositif, les commissions de liaison seront reconduites. Ces commissions, composées des enseignants des CM2, d'enseignants du collège, du directeur de l'école, de représentants de l'inspection de l'éducation nationale et de l'administration du collège se réunissent en juin.

Elles ont vocation à harmoniser les pratiques et les regards sur les progrès des élèves, et en premier lieu, à communiquer toutes les informations pertinentes sur les acquis (travail, résultats, attitude...) pour permettre au collège de constituer les classes de 6^e les plus harmonieuses possible. Cet échange vise également à proposer les aides pour les élèves, et en particulier celles qui doivent être mises en place dès les premiers jours de la rentrée.

Par ailleurs, depuis l'an dernier, en fin d'année, le collège Lakanal, en concertation avec l'école, accueille, les futurs collégiens pour une présentation de l'établissement et des enseignements.

LES BILANS PERIODIQUES (Livret scolaire)

Des bilans périodiques sont réalisés chaque trimestre. Ils rendent compte de la qualité des apprentissages réalisés dans l'ensemble des champs disciplinaires.

Ce document individuel est un outil de suivi de l'élève et de dialogue entre l'école et les familles.

A l'occasion de la remise individualisée du 1^{er} bilan de l'année, les familles ont pu prendre connaissance d'une nouvelle forme de document suite à la mise en place d'un espace numérique de suivi et d'évaluation pour l'ensemble des élèves de l'école.

L'utilisation de cette nouvelle application génère des bilans périodiques comprenant :

- Les domaines disciplinaires avec les items évalués au cours de la période conformes aux programmes nationaux.
- Un codage en lettres et/ou couleurs des acquisitions traduisant quatre niveaux de maîtrise (réussite totale, réussite partielle, en cours d'acquisition, non acquis).
- Une synthèse des atouts et des points à travailler dans une dynamique positive de progrès

N.B.1 : Le numéro figurant à côté de la classe n'indique pas un rang de classement, mais simplement le numéro de la classe. Pour éviter toute confusion, dans la mesure du possible, cette mention n'apparaîtra plus sur les prochains bilans N.B. 2 : La présence de plusieurs carrés (couleur ou lettres) au regard d'un item signifie que cet item a été évalué plusieurs fois durant la période.

L'accès de tous les enseignants à cet espace permet de donner une lisibilité supplémentaire aux situations d'enseignement « décloisonnées » avec l'intervention éventuelles des enseignants autres que le maître de la classe.

Les bilans et les évaluations de l'année en cours et des années précédentes peuvent être consultés par tous les enseignants à partir de l'application. C'est un outil qui doit permettre aux enseignants de suivre plus facilement les progrès et les acquisitions des élèves.

Après la création du site de l'école, c'est un nouvel outil qui s'inscrit dans le développement du numérique et des outils de communication avec les familles (un autre volet de la loi d'orientation) qui peut, à terme, évoluer vers un environnement numérique de travail et de communication à l'image de ceux existants dans le secondaire.

TRAVAUX ET INTERVENTIONS TECHNIQUES

Eclairages extérieurs : Après la pose de nouveaux spots extérieurs encastrés au sol et une succession d'avaries techniques impliquant différents interlocuteurs (le constructeur, les installateurs et les électriciens de la ville), l'éclairage extérieur fonctionne à nouveau normalement.

Canalisations : Un curage des canalisations est envisagé pour répondre à la présence d'odeurs nauséabondes particulièrement sensibles certains jours dans certains locaux de l'école.

Générateur d'eau chaude : En raison de l'absence d'eau chaude et de l'impossibilité de laver la vaisselle, la restauration a utilisé des couverts jetables durant plusieurs jours au mois de février. Cette panne a nécessité le remplacement du générateur d'eau chaude.

Ce compte rendu a été rédigé par le directeur de l'école ; révisé et complété par les participants au conseil d'école. Vous pouvez retrouver ce compte rendu sur le site de l'école http://www.ec-carnot-colombes.ac-versailles.fr/ ainsi que de nombreuses autres informations concernant la vie de l'école et les projets des classes.